**36ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 novembre 2020)**

**Biélorussie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 2 novembre 2020 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

La France demeure extrêmement préoccupée par la situation des droits de l’Homme et des libertés fondamentales en Biélorussie. Elle condamne la violence exercée par les autorités biélorusses et les arrestations arbitraires à la suite de l’élection présidentielle, dont l’UE ne reconnait pas les résultats. La France réitère son appel aux autorités biélorusses à libérer tous les prisonniers politiques et toutes les personnes détenues arbitrairement, à enquêter de manière approfondie sur toutes les violations des droits de l’Homme et à coopérer dans le cadre du mécanisme de Moscou de l’OSCE.

La France souhaite faire les recommandations suivantes aux autorités biélorusses :

1. Supprimer tout obstacle à l’exercice des droits de l’Homme et des libertés fondamentales, notamment les libertés d'expression, de la presse, d’association et de réunion pacifique et veiller à ce que les journalistes, les défenseurs des droits et la société civile puissent exercer leurs activités librement et en tout sécurité ;

2. Prendre toutes les mesures pour lutter contre l’impunité, en particulier pour les actes de torture, d’intimidation, de mauvais traitements et de violences sexuelles, en particulier ceux commis par les forces de l’ordre ;

3. Etablir le plus rapidement possible un moratoire sur les exécutions en vue de l’abolition définitive de la peine de mort pour tous les crimes ;

4. Prendre toutes les mesures pour permettre la tenue d’élections libres et équitables, dans le respect des normes internationales et en présence d’observateurs du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, sans ingérence extérieure ;

5. Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;

6. Coopérer avec les mécanismes de suivi des Nations Unies, notamment en adressant une invitation permanente à toutes les procédures spéciales et en acceptant la visite du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie.

Je vous remercie./.